

Séance du 21 Décembre 1946

L'an mil neuf cent quarante-six, le vingt-un Décembre à vingt-une heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur J. Grand Marie.

Étaient présents: M^{mes} Jilhay, Adou, Soubielle, Ferri, Dr Blancat, Balthé, Verdier, Dandini, Carthier, Galagac, Fages & Soubier E. Dufoer.

Absents excusés: M. M. Gouarni, Maylin

Absents: M. M. Galen F. Borden H. Recurtz, Fiocco, M^{rs} Cassel.

Délégués à la révision des listes électorales

Le Président rappelle que, conformément à l'art. 46 de la loi du 5 Avril 1884, le C. M. doit désigner trois délégués devant faire partie de commissions chargées de la révision des listes électorales dont un pour la commission s'occupant des opérations préliminaires de révision, et deux pour compléter avec le président, la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription ou de radiation.

Les Membres présents désignent:
Pour faire partie de la 1^{ère} commission: M. Doublis Ernest
2^{ème} commission: M. M. Dufot, Fages G.

Lettre de M^{me} Chustay

Il est donné connaissance de la lettre adressée par Madame Chustay à Madame Delhan Adjointe... La Direction du Service Social demande de lui trouver un local pour l'installation du dispensaire... Question très difficile à résoudre à Montréjeau, du moins momentanément, avoué de l'Assemblée estimant que M^{me} Delhan est tout à fait indiquée pour faire les démarches nécessaires à ce sujet, la désigne et lui fait confiance pour mener à bien ses recherches.

Vieilles Halles

Une commission composée de M. M. Ferri, Fages, Saint Blancat Dufot est désignée pour s'occuper des formalités et des démarches diverses à faire en vue de la démolition et de la vente des matériaux existants encore à la suite de l'incendie des Vieilles Halles.

Moto-pompe de la Ville de Toulouse

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Toulouse dans laquelle il annonce la remise à la Ville de Montréjeau, à titre de prêt, et de M. l'Ingénieur en Chef de la Ville, d'une moto pompe Orsiville, 2 cylindres, pompe à turbines avec 2 tuyaux d'aspiration de 70 mm de 4 mètres chacun... Il est entendu que la Municipalité s'engage à rendre cette pompe à la demande du prêteur... M. le Maire est chargé par ses collègues d'adresser des remerciements à la Municipalité de Toulouse... Cette pompe sera logée dans le local où se trouve le matériel d'incendie.

Perrain au Cimetière

La Communauté "St Thom Régieux" demande à acquiescer du terrain appartenant à un Decours dont elle est déjà propriétaire... En principe, la demande de M^{me} la Supérieure du Couvent est acceptée.

Charbon Roqui

Le Maire informe que le gaz n'étant pas encore installé à l'École des Filles et à l'École Maternelle, il y avait lieu de faire un achat de bois ou de charbon pour ces deux établissements scolaires. M^{me} Roqui a une certaine quantité de houille bloquée, qu'il livrera avec un bon de réquisition et à la base... Etant donné le prix 2851^{fr} la tonne, ce chauffage donnant un rendement supérieur au chauffage avec le bois, le Conseil estime qu'il y a lieu de réquisitionner la quantité de combustible nécessaire aux deux écoles pour passer l'hiver.

Lettre du Directeur de Superbagnères

Le Directeur de Superbagnères demande à la Municipalité de bien vouloir lui confier, pour quelques jours, à l'occasion de fêtes de nuit, durant le mois courant Janvier, sur le plateau, 200 ou 300 mètres de notre bande technique.

Eau potable

Le Conseil, à l'exception de M^r Seilhan, est d'accord pour prêter la bande souple aux lampes, sous réserve qu'un contrôle sera fait au moment de la remise et de la restitution de ce matériel.

Le Président donne lecture du projet établi par le Génie Rural concernant l'alimentation en eau potable de la région comprenant en outre les cantons de Maulion, Borouze et St. Laurent M. Hautes Pyrénées. Les cantons de Montréjean, Barbazan, Boulogne, L'Isle en Dodon.

Le projet, dont l'usage a été suivi très attentivement, est adopté.

Noël des enfants

Une subvention de la Commune dont le montant total ne pourra dépasser la somme de 10000 francs est accordée pour "la tasse de chocolat des écoles de France" et pour la distribution de jouets (fil de l'arbre de Noël) dont la date doit être fixée par la Commission des Fêtes.

Demandes de sursis

Le Maire informe qu'il est saisi de trois demandes de sursis d'incorporation pour études émanant des jeunes Chéze Hubert, étudiant au lycée de Tarbes, Bousson Marcel étudiant à l'école de Commerce de Toulouse et M. Mathé Jean étudiant à la Faculté de Toulouse, tous trois de la classe 1947 et inscrits sur le tableau de recensements.

Etant donné les motifs valables invoqués et les excellents enseignements recueillis sur la moralité des intéressés - les familles desdits jeunes gens étant aussi dignes d'intérêt - l'Assemblée est d'avis à l'unanimité de donner son avis favorable à l'octroi des sursis demandés.

Questions diverses

M. H. Fages propose à ses collègues l'achat d'une camionnette de benne basculante pour l'entretien des ortues menagères, avec justifications à l'appui. - Après examen, il est décidé que ce projet est à étudier. On désigne: M. M. Soubielle et Fages.

Adjudication des droits de place

Le Maire informe l'Assemblée que l'adjudication des droits de place pour l'année 1947, faite sur la mise à prix de 380000^{fr}, est montée à la somme de 500000 francs. - Le nouveau Fermier est M. Raveau Pierre R. Philippe et Grand, 25 à Paris (X^e).

Enseignement technique

À cet effet, le Maire est allé visiter le Centre Bermeoz, le Centre d'apprentissage, Villars Segala, Vers l'Isle. - Les prix demandés sont très élevés aussi le Maire propose-t-il l'achat d'un terrain sur lequel on construirait un établissement neuf appartenant à la Ville.

Le Conseil lui donne mandat pour discuter au moins des intérêts de la Ville.

Routes et Chaussées

L'Administration met son budget à notre disposition moyennant une subvention pourant se chiffrer à 3000^{fr}. - Accepté.

Maison des jeunes

Le Conseil, à l'unanimité, est d'avis d'inscrire au prochain budget soit primitif soit additionnel, les crédits nécessaires à l'aménagement des boucles et W.C. de la Maison des Jeunes.

Les travaux de menuiserie, d'après devis définitif, s'éleveront à environ 40000 francs.

Vu et approuvé
DE GAUDENS, le 17.10.1947
signé: le Maire